



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/06/2022

Compte-rendu affiché le 06/07/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Anne DEMOND.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION

Maryse MICHAUD a donné procuration à Marjorie MERCIER
Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE
Eliane CHAPON a donné procuration à Patrice LANGIN
Dominique LARGE a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marine BOISSIER
Oihiba DRIDI a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Jean-Luc PAYS
Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Claude MOUCHIKHINE

ABSENT

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 32 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Fixation du nombre d'administrateurs et désignation des représentants de la commune au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **MAINTIENT** le nombre d'administrateurs issus du conseil municipal au Centre communal d'action sociale à quatre, tel que fixé lors du conseil municipal du 9 juin 2020 (délibération 2020DL009) ;

DECLARE inchangé le nombre d'administrateurs nommés dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action sociale et des Familles ;

APPROUVE la liste suivante des administrateurs de la commune au Centre communal d'action sociale titulaires et suppléants confondus :

- 1.Eliane CHAPON
- 2.Yann-Yves DU REPAIRE
- 3.Bernard JAVAZZO
- 4.Marion LECLERE
- 5.Pierre-Marie MAUXION

Madame Leclère, qui était jusqu'à maintenant suppléante, devient administrateur titulaire suite à la démission de Monsieur Majdalani..

3 - Mise en place du Contrat d'Engagement Educatif

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DÉCIDE** la reconduction du Contrat d'Engagement Éducatif dans le cadre du pôle familles à partir du 1er juin 2022.

FIXE la rémunération des agents concernés à hauteur de 83€ nets par jour pour les animateurs diplômés, et 77€ nets par jour pour les animateurs non diplômés. Ce tarif pourra être évolutif par décision du Maire.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Marcel Pagnol

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association sportive du collège Marcel Pagnol d'un montant de 500 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget.

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USMPB football

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'USMP Football d'un montant de 3137 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget.

6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Boxing Club de Pierre-Bénite

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle au Boxing Club de Pierre-Bénite d'un montant de 1000 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget.

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Jeunesse boxe feyzinoise pour l'organisation d'un gala de boxe

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 contre,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Jeunesse boxe feyzinoise pour l'organisation du tournoi de remise de la ceinture internationale de boxe qui se déroulera le 9 juillet prochain à la Canopée,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

POLE FAMILLES & EDUCATION

8 - Evolution des EAJE municipaux et Mise à jour des capacités des EAJE

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 4 abstentions ,

APPROUVE les capacités d'accueil des crèches de la ville décrites ci-dessus ;

APPROUVE l'organisation de l'offre Petite-Enfance municipale présentée ci-dessus ainsi que les horaires proposés.

DIT que cette organisation s'applique à partir du 22 août 2022.

9 - Mise à jour des règlements de fonctionnement des crèches municipales

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **ADOpte** les règlements de fonctionnement des crèches municipales tels que présentés en annexe.

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19:25